

# AVIS PUBLIC

## Adoption du règlement n° 328

Avis public est, par les présentes donné, par la soussignée directrice générale adjointe que le Conseil municipal de Havre-Saint-Pierre a adopté, lors de sa séance ordinaire du lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018, le règlement n° 328 « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 298, afin de créer une zone commerciale ».

Ce règlement a pour but de modifier une partie de la zone 69Rec (récréative) et de créer la zone 108C (commerciale), afin de permettre la construction pour de l'hébergement touristique.

Une copie de ce règlement est déposée au bureau municipal situé au 1235, rue de la Digue RC.1 où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Havre-Saint-Pierre, ce 3<sup>e</sup> jour d'octobre 2018.

*(signé) Laura Mansbridge, directrice générale adjointe*

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-joint en affichant copie aux endroits désignés par le Conseil le 3 octobre 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3<sup>e</sup> jour d'octobre 2018.

*(signé) Laura Mansbridge, directrice générale adjointe*